

INSTITUTIONS et MINISTÈRES

15 novembre 2022

L'Église dans le monde	1
Pourquoi l'Église ?	1
Des institutions qui font partie de la foi chrétienne	3
Des institutions accumulées dans l'histoire	4
Le diocèse comme Église locale et le ministère épiscopal	5
Le fondement sacramentaire de l'Église locale	5
Diocèse comme portion du peuple de Dieu confiée à un évêque	6
Les paroisses	7
De la séparation laïcs/clerc à la pluralité des ministères	10
Les prêtres, collaborateurs des évêques au sein du presbyterium	10
Le diaconat, un ministère en train de s'inventer ?	11
Des « laïcs en mission ecclésiale » aux ministères laïcs	12
La réactivation des ministères institués	12
Vers une pluralité de ministères	13

L'Église dans le monde

Pourquoi l'Église ?

L'Église ne provient pas d'elle-même, elle surgit de l'événement pascal qui sauve l'humanité tout entière. Mais si tous les hommes sont appelés au salut, tous ne sont pas appelés dans l'Église.

Ce qui constitue les chrétiens en Église n'est rien de moins que « la grâce du Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint Esprit. » 1Co 13,13. Mais vous avez également reconnu des paroles de la liturgie. Cependant, cette communion mystique se réalise « dans la foi, et non dans la claire vision » (2 Co5, 7).

L'Église comme signe

Christ, ami des hommes, tu as établi ton Église signe de salut pour les peuples :

— qu'elle soit fidèle à sa mission.

Vêpres du dimanche soir.

L'Église est nécessaire pour manifester que cet événement pascal n'est pas un point dans une histoire révolue, mais bien un événement permanent dans l'histoire du monde et jusqu'à la fin des temps.

Il faut garder en tête que l'Église ne s'est pas donné une mission, mais qu'une mission lui a été confiée par le Seigneur. Or il ne nous a pas été révélé que le Seigneur lui a retiré sa mission ! La mission de l'Église est d'annoncer la bonne nouvelle du Verbe de Dieu devenu chair, et d'assurer la transmission de cette bonne nouvelle par des témoins vivants¹.

¹ Dominique Waymel, « Scandales, abus, ... L'Église est-elle encore crédible ? », dans *La Croix*, 21 Avril 2021.

Il nous faut donc des médiations, des institutions, pour bâtir l'Église. La communauté de foi qu'est l'Église se réalise dans un discours doctrinal articulé, elle s'exprime dans les gestes et paroles de la liturgie, dans le comportement des chrétiens, dans la manière dont l'Église s'organise, dans la littérature et dans l'art, ...

Une institution, c'est quelque chose qui dépasse les hommes d'un temps, qui est reçue de ceux qui nous précèdent pour que nous la transmettions aux générations qui nous suivront. Cependant, l'Église n'a pas pour but sa propre existence ou pérennité, mais bien de faire signe, en montrant d'une part une façon originale de vivre ensemble et dans le monde, et en faisant d'autre part vivre l'événement pascal en célébrant le mémorial. C'est pourquoi elle ne se considère pas comme une institution mais elle s'appuie sur des institutions, considérées comme une marque du caractère eschatologique de l'Église, de sa situation d'Église en pèlerinage sur la terre.

Le Saint-Esprit vivifie, à la façon d'une âme, les institutions ecclésiastiques (AG 4)
L'Église pèlerinante porte dans ses sacrements et ses institutions, qui relèvent de ce temps, la figure du siècle qui passe (LG 48)

La question du tous/quelques-uns/un

Lorsqu'on observe Jésus dans son ministère en Galilée, on remarque tout de suite qu'il s'adresse à deux types de personnes : pour faire simple, les foules et les disciples, parmi lesquels il choisit ses apôtres. Il est clair que Jésus est venu pour le salut de tous, et cependant, tous ne sont pas appelés à le suivre et à devenir ses disciples.

Tout au long de son histoire, l'Église s'est posé la question de cette articulation entre « les foules », qui sont sauvées par Jésus, nourries, enseignées, et les quelques-uns appelés à devenir disciples. Suivant les périodes de l'histoire, et les confessions chrétiennes, les réponses ont pu varier.

Au début du XX^e siècle, des sociologues Max Weber (1864-1920) et par la suite Ernst Troeltsch (1865-1923) ont cherché à décrire les formes d'appartenance religieuses. Ernst Troeltsch a décrit trois modalités de l'existence chrétienne.

- Le type « Église » est une institution de salut insérée dans la société
- Le type « secte » (qui ne comporte pas dans ce sens de jugement de valeur) constitue une association libre de chrétiens austères et conscients
- Le type « réseau mystique » naît de l'intériorisation de la foi au point de constituer des groupes fluides et informels.

Pour Ernst Troeltsch, ces trois types de groupes existent dans toutes les grandes confessions chrétiennes depuis les origines. Je pense qu'on peut deviner dans nos formes actuelles de vie ecclésiale des regroupements de ces différents types : la paroisse (type « Église »), une communauté monastique (type « secte »), un réseau de récitation du chapelet à la maison (type « réseau mystique ») sont des exemples assez simples.

Une grande question est de faire tenir ensemble tout cela, des manières aussi différentes de se référer au Christ ressuscité.

L'Église, dans ses institutions doit pouvoir s'adresser à « tous » (les foules) tout en permettant à « quelques-uns » (les disciples) de vivre à la suite du Christ de façon radicale. L'Église dans ses institutions, doit permettre l'unité des croyants dans leurs formes variées de vie à la suite de Christ.

L'Église au service des croyants

On va également trouver un bénéfice qu'on va appeler « objectivité » au caractère institutionnel de l'Église. Pour les hommes qui cherchent Dieu et veulent vivre intimement la relation avec Jésus-Christ, l'Église propose des moyens : l'Évangile, force dont elle est porteuse pour le monde, les sacrements en particulier, et toutes les autres formes de la prière commune des chrétiens.

Pour le croyant donc, l'Église permet de vivre avec sa tête, avec son cœur, avec son corps l'union avec Dieu. On n'est pas dans le vague d'une recherche spirituelle où chacun doit se débrouiller avec les moyens qu'il trouve, on fait partie d'un peuple, d'une Église qui a thésaurisé pour nous ce qu'elle a reçu de son Seigneur et de la grâce de l'Esprit et qu'elle met à notre disposition.

L'institution est donc bien finalement au bénéfice des croyants, puisqu'elle leur facilite la marche vers l'union intime avec Dieu, qui nous sauve en Jésus-Christ.

Il nous faut enfin examiner l'intérêt de l'institution en termes d'autorité. N'oublions pas que l'autorité est selon l'Évangile un attribut de Jésus. L'autorité autorise, c'est-à-dire qu'elle permet l'expression de soi-même, l'autorité libère.

Après la mort de Jésus, sa résurrection et son départ auprès du Père, l'Esprit saint a repris ce rôle d'autorité pour tous les chrétiens.

Alors, l'Église a-t-elle besoin d'autorité ? En fait, l'autorité d'une institution va bien au-delà de ce que pourrait être le ressenti de chaque chrétien pris individuellement. L'autorité permet de vivre : elle appelle au nom du Christ, elle discerne collectivement dans les questions délicates, elle authentifie les intuitions suscitées par l'Esprit, elle réconcilie au nom du Christ.

Des institutions qui font partie de la foi chrétienne

Le Christ a institué son Église : cette affirmation de foi signifie que pour l'ensemble des chrétiens, l'Église repose sur des institutions tellement anciennes, proches de la naissance même de l'Église qu'elles font partie de sa foi.

- Le canon des Écritures
- Le ministère comme service de la continuité de la mission apostolique
- L'eucharistie et le baptême
- La constitution d'Églises particulières locales

Ces institutions essentielles de l'Église composent une structure dont chacun des éléments est lié aux autres. Sous des formes qui peuvent varier, elles sont reconnues par toutes les confessions chrétiennes.

Églises locales

L'Église locale est largement reconnue dans toutes les Églises chrétiennes comme la base humaine de la présence de l'Église dans le monde :

L'Esprit édifie l'Église par l'annonce et l'accueil de l'Évangile, et par la célébration des sacrements, parmi lesquels l'eucharistie est le sacrement central. Le corps eucharistique du Christ est la source de son corps ecclésial, et la célébration de l'eucharistie est ainsi la manifestation la plus haute de l'Église. C'est **parce que cette célébration**, dans laquelle le mystère de l'Église est présent à chaque fois dans toute sa plénitude, est **toujours celle d'une Église locale**, que cette dernière est en vérité la présence en un lieu de l'unique Église du Christ. (Comité mixte catholique-orthodoxe en France, La primauté romaine dans la communion des Églises, Cerf 1991, 113).

Chaque Église particulière est l'Église dans sa plénitude. C'est pourquoi il ne saurait y avoir deux ecclésiologies, l'une pour l'Église locale, l'autre pour l'Église universelle. Considérer l'Église locale comme un simple fragment de l'Église universelle et l'Église universelle comme une pyramide où se reproduirait au sommet ce qui est la structure de la base n'aurait aucun sens. C'est en communion avec toutes les autres que chaque Église particulière est l'Église dans sa plénitude. (Groupe des Dombes. Le ministère de communion dans l'Église universelle. 1986, n° 161)

Les ministères

De même, la théologie des ministères a un fondement scripturaire solide : ici Ep, 4, 4-16, mais de nombreux autres textes pourraient être cités.

Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous, agit par tous, et demeure en tous. A chacun de nous cependant la grâce a été donnée selon la mesure du don du Christ. [...] Et *les dons qu'il a faits*, ce sont des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des bergers et catéchètes, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude.

Ainsi, nous ne serons plus des enfants, ballottés, menés à la dérive à tout vent de doctrine, joués par les hommes et leur astuce à fourvoyer dans l'erreur. Mais, confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ. Et c'est de lui que le corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour.

On voit ici quelques caractéristiques du ministère qui seront largement reprise dans l'histoire de l'Église et déclinées dans les différentes confessions et Églises chrétiennes

- Un seul corps, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême mais des dons différents en vue du ministère
- Apôtres, évangélistes, bergers et catéchètes : des ministères pour bâtir le corps du Christ, rester unis, éviter de se fourvoyer dans l'erreur, ne pas être ballotés.

Si les notions de ministères différenciés et d'Église locale sont unanimement reçus par toutes les Églises chrétiennes, les modalités de mise en œuvre restent très contingentes. Au cours de l'histoire, des structures et des ministères se sont élaborés pour répondre aux besoins des Églises contextuellement. Certaines façons de faire se sont perdues, d'autres ont duré, certaines ont été théologisées.

Des institutions accumulées dans l'histoire

À son tour, l'Église va se faire instituante, elle va élargir sa sphère institutionnelle. L'Église assistée de l'Esprit de Pentecôte va prendre la responsabilité de faire naître des institutions, souvent dans le prolongement des quatre institutions essentielles que nous avons vues plus haut.

- Les règles de foi, le dogme, les théologiens, les organismes de régulation doctrinale
- Les systèmes de recrutement et formation des ministres, les structures de la mission apostolique
- Les sacrements, le culte chrétien, les formes de la liturgie au cours de la journée, de la semaine et de l'année, les rituels
- Les paroisses, les mouvements, les administrations diocésaines et de la papauté

Ces institutions se sont accumulées au fil du temps, affinées, modifiées, adaptées : c'est la vie même de l'Église et sa mission qui ont exigé et exigent toujours cette créativité.

Toutes les Églises des différentes confessions chrétiennes mettent en œuvre des façons de faire qui se sont parfois institutionnalisées. Ces façons de faire peuvent être très proches les unes des autres ou au contraire nous sembler très éloignées. Nous verrons lors du cours sur l'œcuménisme quelques lignes de forces des autres confessions chrétiennes. Aujourd'hui, nous allons parler aujourd'hui de l'Église catholique romaine latine.

Le poids de l'ensemble des institutions accumulées dans l'histoire risque de devenir lourd. C'est au nom de sa responsabilité que l'Église – assistée de l'Esprit et par des moyens qui ont varié au long des siècles – a mis en place certaines institutions, en fonction des contextes et opportunités. Parfois, elle s'est enrichie, parfois elle s'est encombrée. Un discernement est possible et indispensable, mais il ne peut se faire sans tact et précaution.

Le diocèse comme Église locale et le ministère épiscopal

Dès l'origine, l'Église a été présente sous la forme d'Églises locales, dans laquelle des membres différenciés assuraient différents ministères. Souvenez-vous de « l'Église de Dieu qui est à Corinthe », qui vous a été présentée lors de la journée Saint Paul avec la lecture de la lettre aux Corinthiens. Le ministère épiscopal, ministère d'unité de l'Église locale et entre les Églises locales apparaît également dès la fin du premier siècle.

L'Église catholique romaine, de même que les Églises orthodoxes et les Églises anglicanes, ainsi que quelques Églises issues de la Réforme, n'ont jamais remis en cause cette structuration des Églises locales autour du ministère de l'évêque. Mais si la pratique date de l'antiquité et le droit canon apparaît au XI^e siècle, ce n'est qu'au concile Vatican II que se formalise officiellement la théologie de l'Église locale, structurée par le ministère épiscopal.

Le fondement sacramentaire de l'Église locale

Le Concile Vatican II intervient un peu moins de cent ans après celui de Vatican I qui avait été interrompu par la guerre. La question de l'Église, de son organisation était donc restée en suspens. Le concile Vatican I sur ce sujet n'avait eu le temps de voter que le principe de l'infaillibilité papale.

On a assez raconté que le schéma qui avait été préparé par la Curie était un schéma très pyramidal et descendant, et qu'il fut refusé par les Pères conciliaires. Pour les Pères conciliaires en effet, il fallait penser théologiquement la nature de l'Église, et réfléchir à sa structure ne pouvait se faire sur des bases théologiques. La théologie sacramentaire a donc servi de socle.

Dès le début du concile la constitution sur la liturgie *Sacrosanctum concilium* avait fondé l'Église locale sur l'eucharistie, mais également sur l'évêque :

La principale manifestation de l'Église consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même eucharistie dans une seule prière auprès de l'autel unique où préside l'Évêque, entouré de son presbyterium et de ses ministres. *Sacrosanctum concilium* n° 41

Le travail accompli dans toute la première partie du XX^e siècle sur l'Église ancienne, aussi bien du fait de théologiens orthodoxes que de théologiens catholiques, avait souligné le rôle de l'évêque dans la structuration de l'Église ancienne. C'est pourquoi dans le chapitre 3 de *Lumen gentium*, intitulé « la constitution hiérarchique de l'Église et l'épiscopat », c'est à

partir de l'évêque que l'Église locale, « troupeau », est définie : l'épiscopat est considéré comme succession apostolique, et donc d'institution divine.

Ainsi donc, les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président à la place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement. De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des Apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux Apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge à exercer sans interruption par l'ordre sacré des évêques. C'est pourquoi le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (cf. Lc 10, 16) [52].
Lumen gentium n° 20

Diocèse comme portion du peuple de Dieu confiée à un évêque

Partir de l'épiscopat, dans le contexte de Vatican II, c'est une façon de redonner sa pleine place aux Églises locales, qui dans le contexte catholique sont les diocèses. La visée d'une Église universelle s'était trop souvent transformée en Église romaine.

Les Évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Églises particulières : celles-ci sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique. *Lumen gentium* n° 23

Pour éviter de penser l'Église comme diverses parties qui forment un tout, le concile utilise la notion de « portion » : chaque portion contient le tout du gâteau, chaque Église locale est le tout de l'Église là où elle se trouve.

Le diocèse est une portion du peuple de Dieu, confiée à un Évêque, pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur ; ainsi, le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans l'Esprit-Saint, grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. *Christus Dominus*, n° 11

L'Église au concile Vatican II considère trois degrés du sacrement de l'ordre : le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat. Cependant, dans le texte de *Lumen gentium*, seul l'épiscopat est largement développé.

Examinons le plan du chapitre III de *Lumen gentium*.

- § 18. Introduction
- § 19. L'institution des douze
- § 20. Les évêques successeurs des Apôtres
- § 21. La sacramentalité de l'épiscopat
- § 22. Le collège épiscopal et son chef
- § 23. Les relations à l'intérieur du collège
- § 24. Le ministère épiscopal
- § 25. La fonction d'enseignement des évêques
- § 26. La fonction de sanctification des évêques
- § 27. La fonction de gouvernement des évêques
- § 28. Les prêtres dans leur relation au Christ, aux évêques, au presbyterium et au peuple chrétien
- § 29. Les diacres

On reconnaît aux paragraphes 25, 26 et 27 les *tria munera*, les trois charges/soucis/fonctions à accomplir de prêtre, prophète et roi. Il est à noter que l'évêque en a la charge dans son diocèse, mais également pour toute l'Église.

Si on mesure à l'aune de la place prise dans le texte de *Lumen gentium*, on s'aperçoit que la charge épiscopale dans la théologie qui a suivi le concile Vatican II peut apparaître démesurée. C'est pourquoi il existe des moyens concrets pour diminuer le poids de la charge épiscopale et pour rendre plus accessible l'Église locale.

- La subdivision en paroisses
- Les synodes et structures synodales dont nous parlerons la semaine prochaine

Dans le concret, le diocèse est une division administrative. De façon générale, un diocèse correspond à un espace géographique. Il y a des exceptions, et la légitimité de ces exceptions est extrêmement discutées par les théologiens. En France, la plupart des diocèses correspondent à un département, même si certains départements comportent deux diocèses, et certains diocèses recouvrent deux départements.

Le diocèse est donc une structure administrative qui permet que l'Église y soit présente et agissante. Il faut pour cela que les baptisés s'y rassemblent dans l'Esprit saint, sous la responsabilité de l'évêque et de ses collaborateurs, autour de l'Évangile et pour l'eucharistie. La division territoriale de l'Église n'est pas sans signification théologique. Cette division territoriale protège en effet la catholicité de l'Église. Catholicité terme théologique pour rendre compte de la tension entre universalité et particularité. Catholicité : capacité de l'Évangile d'être compris partout et de tous, et capacité de l'expérience singulière de chaque chrétien à s'ouvrir au tout.

Dès le début, l'Évangile bouscule les sociabilités de type communautaire, appelant les « communautés naturelles » à des dépassements couteux. Le salut, qui se présentait comme communion et réconciliation, bousculait les différents types de rapports sociaux, ébranlait la société dans ses structures et ses catégories, créait une identité nouvelle, un changement dans le statut social des gens, instaurait un droit plus fraternel que communautaire.

Le principe territorial permet la catholicité car il impose à tous les chrétiens d'un même territoire d'appartenir au même diocèse, quelles que soient leurs affinités particulières en groupes de mêmes milieux ou de mêmes sensibilités ecclésiales ou politiques.

Le diocèse réalise donc dans son territoire « toute l'Église pour tous ».

Il y a environ 3100 diocèses dans le monde, pour environ 1,345 milliards de chrétiens catholiques romains. Ce qui signifie des diocèses d'environ 400 000 chrétiens en moyenne, soit des diocèses sont beaucoup trop grands pour permettre une réelle proximité des chrétiens qui le constituent.

Les paroisses

Si le diocèse est largement idéalisé dans l'ecclésiologie du Concile et des années qui l'ont suivi, en pratique, l'Église de base est principalement la paroisse.

Le modèle de la paroisse territoriale

C'est là que se réalise la « communauté de l'autel », là où est célébrée l'eucharistie pour tous les chrétiens d'un territoire tous les dimanches, signifiant ainsi la présence active de l'Église.

Les paroisses, organisées sous un pasteur qui tiennent la place de l'évêque, d'une certaine manière rendent présente l'Église visible dans l'univers. SC 42.

Le président de l'eucharistie n'est pas l'évêque, mais un prêtre qui est son délégué et qui tient donc sa place.

Le modèle de l'Église locale structurée en diocèses divisés en paroisses s'est développé à partir du IV^e siècle, quand l'Église a grossi et s'est structurée en suivant les formes administratives de l'Empire.

Mais une fois de plus, c'est à partir de la Réforme grégorienne que l'organisation médiévale de l'Église se fixe et se fige. Chaque chrétien dépend d'une paroisse et d'un curé. Pendant cette longue période où la communion sacramentelle n'était que très peu accessible, c'est à son propre curé qu'il était obligatoire de se confesser au moins une fois par an pour obtenir de lui le droit de « faire ses Pâques », c'est-à-dire de recevoir l'eucharistie.

Cette « civilisation paroissiale », comme l'appelle les sociologues, correspondait parfaitement à une Église qui séparait une « Église enseignante », le clergé, et une « Église enseignée », les fidèles laïcs ou les pasteurs et les brebis.

Ce modèle de la paroisse territoriale a perduré pendant des siècles, et dans de nombreuses Églises protestantes issues de la Réforme, il a été reconduit.

L'intérêt théologique de ce modèle territorial de la paroisse territoriale était de fonctionner selon la forme « Église » des catégories de Max Weber.

La paroisse s'offre au tout-venant pour qu'il y trouve l'essentiel de ce qu'il lui faut pour découvrir Jésus-Christ, vivre de son Esprit et cheminer dans la foi, l'espérance et la charité. En ce sens, on peut dire que la paroisse, c'est en un lieu « l'Église pour tout et pour tous. » Définition d'A. Borras

Le modèle paroissial est hérité d'une situation de chrétienté, mais les fondements théologiques de ce que sont l'Église et la paroisse ne doivent pas être pas le rejetés trop vite. La paroisse est le lieu de l'accueil, de la proximité, de la visibilité, de l'identification, de la diversité des groupes, de l'universalité. Elle transcende les diversités humaines. Elle fait signe.

L'Église locale fait référence à un lieu géographique, à un territoire, en tant qu'espace humain, culturel, dans lequel vient s'inscrire l'Évangile. L'organisation territoriale traduit le souci de rassembler tous les chrétiens, en refusant élitisme ou exclusivisme : les baptisés ne se regroupent pas pour des raisons d'affinité. L'Église locale est composée, à côté de communautés, de bien d'autres groupes : d'équipes ministérielles, de paroisses, de mouvements...

Évolution vers des « paroisses comme communautés »

Depuis quelques décennies, on observe en France au moins une transformation de l'ecclésialité des paroisses : des fidèles laïcs se l'approprient et de plus en plus définissent la paroisse comme « communauté ».

Le terme de « communauté » est cependant ambigu lorsqu'on parle de paroisse, tant le terme est polysémique.

Pour le sociologue, la communauté suppose le partage d'un ethos culturel commun, de valeurs communes. Elle privilégie la relation courte. Deux types de communautés : naturelle (village, famille), et élective, celle de gens qui se sont choisis. On a parfois trop calqué la paroisse sur ce modèle de communauté élective :

La paroisse devait devenir un petit groupe « affinitaire » dont les membres, cooptés, partagent un ethos culturel commun, un petit groupe aux relations immédiates et chaleureuses où le partage et la communication sont mis en valeur. G. Routhier

Succès du fait du mouvement de retour aux racines et de reconstruction du lien, aussi bien en ville qu'à la campagne.

On veut tenter d'échapper aux organisations complexes, caractérisées par des normes et des relations médiatisées à l'intérieur des grands ensembles anonymes, pour les remplacer par des rapports interpersonnels et conviviaux. [...] Tout cela ne favorise ni le changement ni l'ouverture, et aboutit à penser la paroisse uniquement pour ceux qui en sont les pratiquants réguliers, au risque d'oublier que la paroisse est aussi faite pour ceux qui n'en sont pas les fervents acteurs. Laurent Villemin.

Il y a cependant une autre façon de penser la paroisse comme communauté. L'important est de découvrir dans une paroisse le lieu où on fait l'expérience de la communion avec Dieu et où on peut se reconnaître comme frères. La communion ecclésiale est une communion organique, semblable à un corps vivant et agissant. Chacun des fidèles laïcs se trouve en relation avec le corps tout entier et apporte sa contribution.

Appartenir à une paroisse, c'est incarner sa relation à Dieu, vivre la proximité par reconnaissance mutuelle, se reconnaître mutuellement comme frères. Il s'agit d'une véritable incorporation.

Faire vivre la paroisse comme communauté c'est permettre la valorisation d'un « nous » chrétien qui fait signe au cœur de la cité. Valorisation en réaction avec une conception hiérarchique ou individualiste de l'Église.

Penser la paroisse au XXI^e siècle

28. La paroisse n'est pas une structure caduque ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté. Même si, certainement, elle n'est pas l'unique institution évangélisatrice, si elle est capable de se réformer et de s'adapter constamment, elle continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles » Cela suppose que réellement elle soit en contact avec les familles et avec la vie du peuple et ne devienne pas une structure prolixé séparée des gens, ou un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes. La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission. *Evangelii gaudium*

L'Église ne peut donc pas ne pas avoir un aspect institutionnel. Les diocèses, les paroisses permettent à l'Église de se réaliser autour de l'autel lors de l'eucharistie. Au sein de ces structures visibles, tous peuvent voir et rencontrer l'Église, qui fait signe à ses contemporains. L'Église locale, dans son expression paroissiale en particulier, permet la visibilité : en un lieu, l'Évangile doit être entendu, reconnu et confessé comme Évangile de salut pour des hommes concrets. Elle favorise autant l'unité locale – permettre à diverses formes d'expérience croyante d'exister et de communiquer entre elles que l'unité globale – permettre la communion dans l'Église universelle de toutes les Églises locales.

Dans la fidélité à la foi elle permet à l'Église de prendre corps dans le partage, la confession et la célébration de la même foi reçue des Apôtres et de tenir dans la durée.

De la séparation laïcs/clerc à la pluralité des ministères

Nous venons d'examiner comment l'Église locale à Vatican II est définie à partir du ministère épiscopal. Cette primauté de l'épiscopat a permis de développer dans les années 80 et 90 une très riche théologie de l'Église locale, rassemblée par l'Esprit saint et l'Évangile en un lieu (ou un territoire), célébrant l'eucharistie en communion avec toutes les Églises locales célébrant l'eucharistie, et dont l'évêque est le pasteur, le ministre au service de sa croissance, de son unité.

L'évêque tout à la fois préside à la construction de l'Église locale, qui est l'œuvre de l'Esprit saint, et l'inscrit dans la communion des Églises.

Que pouvons-nous dire des autres ministères dans l'Église, de la place de ceux qui ne sont pas ordonnés et du chemin commun de tout le peuple de Dieu ?

Les prêtres, collaborateurs des évêques au sein du presbyterium

L'Église au concile Vatican II considère trois degrés du sacrement de l'ordre : le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat. Cependant, dans le texte de *Lumen gentium*, seul l'épiscopat est largement développé.

Revenons sur le plan du chapitre III de *Lumen gentium*.

- § 18. Introduction
- § 19. L'institution des douze
- § 20. Les évêques successeurs des Apôtres
- § 21. La sacramentalité de l'épiscopat
- § 22. Le collègue épiscopal et son chef
- § 23. Les relations à l'intérieur du collège
- § 24. Le ministère épiscopal
- § 25. La fonction d'enseignement des évêques
- § 26. La fonction de sanctification des évêques
- § 27. La fonction de gouvernement des évêques
- § 28. Les prêtres dans leur relation au Christ, aux évêques, au presbyterium et au peuple chrétien
- § 29. Les diacres

Nous voyons que sur 11 paragraphes, 9 sont consacrés aux évêques : un ministère très lourd. Seul un fonctionnement en équipe pourra permettre à ce ministère de remplir son office sans cléralisme et/ou souffrance pour les personnes. Ce qui signifie la nécessité de la collaboration. Dans l'état de la théologie de l'ordre des années 60 du vingtième siècle, les collaborateurs de l'évêque étaient d'une part les autres évêques – le collège épiscopal, d'autre part les prêtres de son diocèse – le presbyterium.

Dans cette époque de transition qui correspondait à une étape, un passage, les prêtres étaient donc présentés très succinctement comme collaborateurs de l'évêque

Dans *Lumen gentium*, un seul paragraphe est consacré aux prêtres. Le ministère presbytéral y est décrit comme un ministère de collaboration avec l'évêque au sein d'un presbyterium.

Deux décrets, l'un sur la vie des prêtres, et l'autre sur la formation complètent les textes du concile sur les prêtres.

En 1992, l'exhortation post-synodale *Pastores dabo vobis* s'est à nouveau penché sur la formation des prêtres. L'année du sacerdoce (2009-2010) n'a pas donné lieu à publication. La théologie du prêtre est donc actuellement essentiellement héritière de celle développée au concile de Trente : le sacerdoce y était centré sur la célébration de l'eucharistie, dans une

ecclésiologie qui séparait nettement les « pasteurs des brebis », « l'Église enseignante de l'Église enseignée ».

De plus, les prêtres y étaient souvent décrits comme « curés », alors que le ministère ordonné, en particulier du fait des ordres religieux, est d'une grande diversité.

Les prêtres aujourd'hui sont dans une phase d'expérimentation de leur ministère, dans une nouvelle compréhension de l'Église locale. Le ministère du prêtre comme collaborateur de l'évêque peut prendre une nouvelle importance et un nouvel aspect, sous réserve de ne pas lire le terme de collaborateur de façon négative. Avec l'évêque, le prêtre a à veiller à l'unité de l'Église, entre les différentes fonctions sacerdotales, prophétiques et royales, entre centre et périphérie, entre formes événementielles et formes pérennes, entre paroisses stables et tiers lieux, ...

Mais nouveauté envoyée par l'Esprit Saint depuis le concile, le prêtre, comme l'évêque devra faire équipe avec de nombreuses autres personnes et groupes aux statut ecclésiaux variés pour permettre et signifier l'unité de l'Église.

C'est pourquoi, alors que le concile recevait l'héritage tridentin d'une théologie du sacrement de l'ordre, on voit se déployer progressivement, concrètement avant d'être inscrite dans des publications théologiques ou dans l'enseignement du magistère, une pluralité de nouveaux types de ministères : ministères ordonnés, offices occupés par des laïcs, et plus récemment ministères institués. Dans ce cadre, on appelle ministère des formes reconnues institutionnellement d'activité au service de la mission de l'Église.

Le diaconat, un ministère en train de s'inventer ?

Les diacres avaient progressivement disparu dans l'Église occidentale entre le V^e et le VI^e siècle. Le diaconat n'était plus qu'une des étapes dans le cheminement vers l'ordination presbytérale.

À la suite de nombreuses discussions, le Concile a ouvert la possibilité pour les conférences épiscopales de réintroduire un diaconat « permanent » (par différence avec le diaconat en vue de l'ordination presbytérale). Il a été également décidé que cette ordination pourrait concerner des hommes mariés. (Un diacre célibataire devra rester célibataire après son ordination.) L'application de cette possibilité a été laissée au libre arbitre des conférences épiscopales. Dans l'intention des Pères conciliaires, il s'agissait de doter les Églises « jeunes », celles des pays de « mission », de plus nombreux ministres que ceux dont elles disposaient. Mais ce sont les Églises occidentales qui ont adopté cette possibilité du diaconat permanent. La quasi-totalité des diacres permanents de l'Église catholique ont été ordonnés dans les pays d'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

Cette figure du diacre est une figure en construction. 50 ans, à l'échelle de l'Église, c'est très court. Comme je vous le disais plus haut, si on a des images ou des représentations, on ne sait pas vraiment ce qu'étaient les diacres dans l'Église primitive. Il est vraisemblable que les modèles étaient assez différents d'une Église à l'autre, même si on peut affirmer qu'ils étaient au service de la liturgie, de la Parole et de la charité, ce qui est vaste.

En France, on oscille entre trois pôles pour le ministère du diacre, pôles qui ne sont pas exclusifs les uns des autres.

- Une figure d'agent de l'évêque, dont il dépend directement, pour des missions spécifiques où sa compétence particulière serait précieuse.
- Une figure de « diaconie », de service, qui lui permet d'aller là où l'Église instituée a du mal à pénétrer : par sa situation « ordinaire » d'homme marié, il est particulièrement capable d'être présent au monde du travail, au monde familial, ...

- Enfin, une figure de collaborateur pastoral des prêtres, voire de quasi-suppléance. Dans une Église qui se trouve confrontée à une baisse très importante du nombre de prêtres, les diacres assurent une partie du travail pastoral « ordinaire » : baptêmes, mariages, prédications, obsèques...

Dans ce domaine, l'Église apprend en marchant, et c'est une des façons de faire de la théologie de l'Église.

Des « laïcs en mission ecclésiale » aux ministères laïcs

Depuis déjà au moins le début du XX^e siècle, il y avait un fort courant dans l'Église où nombreux chrétiens laïcs désiraient s'engager de façon plus explicite dans la mission de l'Église. Les textes du concile, qui ont permis de redécouvrir la triple fonction de prêtre, prophète et roi de tous les baptisés ont offert un support théologique à ces engagements missionnaires. Mais très vite, dès les années 70, l'Église de France et de la plupart des pays occidentaux a vu le nombre de ses prêtres baisser de façon spectaculaire.

Le nombre de laïcs qui se sont engagés, dont certains ont même des fonctions salariées dans l'Église a donc prodigieusement augmenté, et surtout, le périmètre de leurs responsabilités s'est très largement élargi.

Au-delà des questions de fonctionnement, des conflits inévitables, surtout lorsque l'engagement implique le plus profond de nous-même, et des critères de discernement des personnes, il y a eu beaucoup de discussions théologiques et pastorales au sujet de ces engagements, tâches et/ou missions.

- Est-il légitime de parler de/d'avoir plusieurs catégories de « ministère », le ministère ordonné, et un ministère non ordonné ? En France, actuellement, on a tranché en qualifiant les personnes ayant une responsabilité importante, qui se manifeste le plus souvent par un salaire, par le terme « laïcs en mission ecclésiale ».
- D'autres questions concernent le rapport aux ministères ordonnés : s'agit-il d'une simple fonction de suppléance, permettant de passer une période de crise, ou s'agit-il d'une nouvelle façon de vivre en Église, que l'Esprit inspire aux communautés chrétiennes ?

Ces nouvelles formes de participation à la mission ne risquent-elles pas de déstabiliser le ministère ordonné ? de spécialiser les prêtres dans leur missions sacerdotales d'administration des sacrements, de créer une structure ecclésiale de service parallèle au ministère ordonné ?

La réactivation des ministères institués

En 2021, par deux *motu proprio*, le pape François a encore compliqué le paysage des ministères dans l'Église catholique romaine.

Pour comprendre ces deux *motu proprio*, il faut faire un peu d'histoire du sacrement de l'ordre. Après le concile de Trente, il existait dans l'Église des « ordres mineurs », qui étaient autant d'étapes dans la formation des futurs prêtres. La véritable entrée dans les ordres se faisait au moment du diaconat.

Le 15 août 1972, Paul VI simplifie ces ordres mineurs (*Ministerium quaedam, motu proprio*), n'en gardant que deux : le ministère de « lecteur » et le ministère d'« acolyte ». Il décide alors que ces ministères seront accessibles à des hommes laïcs qui ne seraient pas en route vers le sacrement de l'ordre. En pratique, cette possibilité est restée quasiment lettre morte et extrêmement peu d'institutions ont eu lieu en dehors du cheminement vers le diaconat ou le presbytérat. Des laïcs – y compris des femmes – ont largement rempli les fonctions de lecteur (en particulier lire les lectures et le psaume pendant la messe, mais aussi animation de groupe de lecture de Bible) et d'acolyte (service de l'autel, en particulier distribution de la communion et exposition du Saint Sacrement), sans qu'ils soient institués pour cela.

Le 10 janvier 2021 le pape François a publié un *motu proprio Spiritus Domini*, permettant l'accès aux deux ministères institués d'acolyte et de lecteur aux femmes. Ceci peut sembler un non-événement, car en pratique, les rôles et tâches associées à ces ministères étaient largement occupés par des femmes. Mais en permettant l'institution par un rite liturgique formalisé des personnes « idoines », c'est-à-dire ayant les qualités appropriées – le pape ouvre une large transformation théologique : le ministère institué ne prend pas sens à partir du sacrement de l'ordre, mais prend sa source dans les sacrements de l'initiation, baptême, confirmation et participation à l'eucharistie. Par ailleurs, l'institution qui aura été donnée lors d'une célébration liturgique permettra à la personne d'être à vie marquée par sa qualité dans l'Église et lui confèrera donc une légitimité accrue dans le concert ministériel.

Et le 10 mai de cette même année 2021, un nouveau *motu proprio* a créé le ministère institué de catéchiste : *Antiquum ministerium*. Comme l'indique le titre, ce ministère est très ancien dans l'Église, il fait partie de ceux qui sont cités dans l'extrait de la lettre aux Éphésiens que nous avons lu au début de ce cours.

Là encore, il s'agit aujourd'hui de proposer à une reconnaissance officielle à des personnes « idoines », c'est-à-dire ayant des qualités appropriées. Souvent, dans les Églises « jeunes », comme on les nommait au moment du concile, les catéchistes jouaient de facto le rôle de chefs de communautés dans des lieux où les prêtres ne pouvaient pas assurer une présence permanente.

Mais beaucoup d'entre nous connaissent des paroisses où une ou quelques personnes ont la responsabilité de la catéchèse depuis des années, alors que les prêtres « tournent ». Elles sont des piliers de l'Église locale, et en tant que telles devraient être instituées, ce qui permettrait que leur légitimité de fait le devienne de droit.

Code de droit canonique 1983 canon 230 (version corrigée de 2021)

§1. Les laïcs qui ont l'âge et les qualités requises établies par décret de la conférence des Évêques, peuvent être admis d'une manière stable par le rite liturgique prescrit aux ministères de lecteur et d'acolyte ; cependant, cette collation de ministère ne leur confère pas le droit à la subsistance ou à une rémunération de la part de l'Église.

§2. Les laïcs peuvent en vertu d'une députation temporaire, exercer la fonction de lecteur dans les actions liturgiques ; de même, tous les laïcs peuvent exercer selon le droit, les fonctions de commentateur, de chantre, ou encore d'autres fonctions.

§3. Là où le besoin de l'Église le demande par défaut de ministres, les laïcs peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs, ni acolytes, suppléer à certaines de leurs fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit.

(Au §1, la version de 1983 précisait « les laïcs hommes »)

Vers une pluralité de ministères

Les questions posées à l'Église aujourd'hui sont nombreuses, et on remarque que très souvent les Églises locales et/ou leurs responsables agissent dans l'urgence pour faire au mieux pour assurer la mission de l'Église.

Notre monde est en travail, et l'Église également. Les outils qu'elle s'est donnés à Vatican II ont souvent été pensés dans un autre contexte. À la fois ils nous donnent des repères pour penser l'aujourd'hui, à la fois ils nous laissent parfois démunis face à des situations complètement nouvelles pour l'Église et le monde.

Dans ce contexte, les Églises « bricolent ». Elles tirent de leur trésor « du neuf et de l'ancien » pour assurer au mieux la mission qui leur est confiée. Mais « bricoler » pour l'Église, c'est se mettre à l'écoute de l'Esprit qui souffle de la nouveauté dans de nouveaux contextes.

Sur ce sujet des ministères, comme sur beaucoup d'autres, l'Église fait de la théologie « en marchant », c'est-à-dire en faisant au mieux au jour le jour localement, avec l'aide de l'Esprit Saint. Le pape François dans ses deux *motu proprio* ne fait que recueillir les façons de faire des Églises locales depuis des décennies. C'est souvent la relecture de la pratique qui dit la théologie de l'Église.

Cette pluralité des ministères voulue par l'Esprit Saint en ce début du XXI^e siècle est inséparable de la synodalité dont nous parlerons la semaine prochaine. Dans le discours de 2015 dans lequel le pape François appelle à la synodalité pour l'Église du XXI^e siècle, il invite l'ensemble des chrétiens à donner aux ministères leur juste place

Ceux qui exercent l'autorité s'appellent « ministres » : parce que, selon la signification originelle du mot, ils sont les plus petits entre tous. Pour les disciples de Jésus, hier, aujourd'hui et toujours, l'unique autorité est l'autorité du service, l'unique pouvoir est le pouvoir de la croix, selon les paroles du Maître : « Vous le savez : les chefs des nations les commandent en maîtres, et les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous il ne devra pas en être ainsi : celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur ; et celui qui veut parmi vous être le premier sera votre esclave ».

Cette polyphonie ecclésiale ne saurait cependant pas se limiter aux ministères. La mission d'évangélisation incombe en effet à tous les baptisés, quels qu'ils soient, et tous les ministères, ordonnés, institués, en mission devront en permanence être au service et à l'écoute de l'ensemble des chrétiens pour permettre à l'Église d'être signe du Royaume aujourd'hui.

Chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation, et il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions. Le *sensus fidei* empêche une séparation rigide entre *Ecclesia docens* et *Ecclesia discens*, puisque le Troupeau possède aussi son propre "flair" pour discerner les nouvelles routes que le Seigneur ouvre à l'Église.